

### Article 31 du Règlement

Les autochtones, eux, ont dû se doter d'une organisation, comme l'ont sans doute fait tous les groupes autochtones au Canada, pour négocier et ratifier des ententes en leur nom.

Les Canadiens ou ceux d'une région donnée, la Colombie-Britannique par exemple, sont représentés par leurs représentants élus, c'est-à-dire leur député provincial ou fédéral.

J'aimerais que mon collègue s'attarde davantage à la manière dont la population, qui se sent concernée et voudrait jouer un rôle dans le processus, devrait être informée au sujet de la Commission des traités de la Colombie-Britannique.

• (1355)

**M. Dromisky:** Monsieur le Président, j'ai déjà fourni un peu d'information au sujet du processus. Il faudra créer autant de stratégies que possible pour informer le public. C'est peut-être cher, ça prend peut-être du temps, ça peut exiger des ressources humaines importantes et ainsi de suite, mais, pour créer un état d'esprit qui convienne à la situation et laisser des impressions justes, il faut absolument donner le plus d'information possible à tous les habitants des localités environnantes ainsi qu'aux membres de premières nations.

Je suis sûr que, dans les localités de la circonscription du député, comme dans beaucoup d'autres, il serait possible d'arriver, avec toute la technologie moderne que nous possédons et toute la créativité de certains des habitants de ces villes, à diffuser une information très efficace et à mettre au point des stratégies de partage de l'information.

**Mme Judy Bethel (Edmonton—Est, Lib.):** Monsieur le Président, j'appuie le projet de loi C-107 sur la Commission des traités de la Colombie-Britannique.

Comme beaucoup de députés le savent, le processus d'élaboration des traités en Colombie-Britannique ne s'est pas fait sans d'importantes consultations auprès des tierces parties. En juillet 1993, les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé la création d'un comité consultatif pour la négociation des traités ou CCNT. Il s'agit d'une organisation composée de 31 membres et divisée en quatre groupes consultatifs chargés de secteurs différents, soit les terres et les forêts, la faune, les pêcheries et la gestion.

Chaque comité sectoriel a réalisé des documents d'intérêt présentant un aperçu de l'impact qu'auraient les traités sur l'utilisation des ressources économiques et sur la réglementation nécessaire. Ces comités ont découvert plusieurs intérêts communs, dont la nécessité d'établir des traités sûrs, d'obtenir un accès garanti à l'assise territoriale, de conclure des ententes justes et abordables et d'éviter que l'emploi en souffre dans les petites localités.

Les membres du CCNT veillent à ce que les intérêts et l'expertise des grandes industries, de l'entreprise, de la main-d'oeuvre, des groupes environnementaux ou de loisirs de plein air ainsi que

des gouvernement locaux soient compris et pris en considération dans la négociation des traités.

Le CCNT conseille les gouvernements sur les grandes questions concernant l'ensemble de la province et constitue une source de renseignements détaillés à laquelle on peut s'adresser pour alimenter la discussion.

Les membres du CCNT se sont aussi intéressés au processus que devaient suivre les négociations pour la conclusion de traités, et le fait qu'ils aient demandé. . .

**Le Président:** Chère collègue, je sais que vous venez de commencer votre intervention. Vous aurez la parole dès que nous reprendrons le débat.

Comme il est 14 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

**Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.):** Monsieur le Président, les habitants de Hamilton Mountain sont très préoccupés par la campagne référendaire québécoise.

À l'occasion d'innombrables conversations avec mes électeurs, j'ai appris que nombreux étaient ceux qui désiraient ardemment que le Canada demeure uni. Ils veulent que les Québécois demeurent au sein du Canada afin de ne pas être privés des avantages que représente le fait d'appartenir à l'un des pays les plus prospères au monde. Nous voulons, qu'en tant que membres de la grande famille canadiennes, ils puissent jouir de tous les privilèges que cela comporte.

En tant que pays uni, nous avons réussi à édifier une société prospère et progressiste. Le Canada et le Québec ont tout avantage à demeurer unis.

Au nom des habitants de Hamilton Mountain, j'aimerais lancer un appel aux Québécois pour que, le 30 octobre, ils choisissent le Canada et votent non.

\* \* \*

### LE MANITOBA

**M. Jake E. Hoepfner (Lisgar—Marquette, Réf.):** Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole à la Chambre pour rendre hommage au Manitoba à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de cette province.

Depuis un an, les Manitobains célèbrent l'histoire de cette grande province et sa place au sein du Canada. Dans toute la province, des localités, de la plus petite à la plus grande, ont organisé des manifestations et des rassemblements ayant pour thème le 125<sup>e</sup> anniversaire du Manitoba.